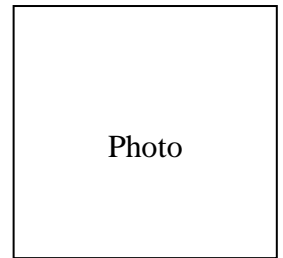


SAISON 2026 / 2027



Ancien élève

Nouvel élève

Nom :

Prénom : **Sexe** : masculin féminin

Adresse :

Code postal : **Ville** :

Fixe : **Portable** :

E-mail (en Majuscule) :

Cours	Niveau	Jour	Horaire

Comment nous avez-vous connus :

ZUMBA, CAF, CARDIO HIIT, cours ados et enfants :QS SPORT CERFA 15699*01 (+attestation parentale pour les mineurs) ou certificat médical obligatoire de moins de 3 mois.

Voulez vous souscrire à la garantie individuelle accident OUI NON

DROIT A L'IMAGE

Des photos ou vidéos peuvent être réalisées lors de cette saison pendant les cours ou lors d'évènements (gala par exemple) afin d'être publiées sur les sites de Rock'n roll swing ou du Ballroom ainsi que sur les réseaux sociaux, sans limite de temps.

Je soussigné(e), Monsieur / Madame

Autorise Rock'n roll swing et le Ballroom à utiliser mon image

N'autorise pas Rock'n roll swing et le Ballroom à utiliser mon image

POUR LES MINEURS

Je soussigné(e), Monsieur / Madame responsable légal(e)
de ma fille / fils.....

Autorise Rock'n roll swing et le Ballroom à utiliser l'image de mon enfant

N'autorise pas Rock'n roll swing et le Ballroom à utiliser l'image de mon enfant

Date :

Signature :

Règlement contrat adhérent

1) Abonnement de l'adhérent :

- a) L'adhérent bénéficiera des activités de la structure de danse pendant la durée de son abonnement, à partir de la signature du contrat.
- b) L'abonnement est souscrit pour une durée d'un trimestre (que pour les cours de danses en couples) ou d'une saison.
- c) Dans ce contrat, sont inclus les périodes de fermeture de la structure pour congés : soit 2 semaines à Toussaint, 2 semaines à Noël, 2 semaines en Février et 2 semaines à Pâques (la structure se réserve le droit de modifier ces semaines tout au long de l'année) et les jours fériés.
Tous les cours se termineront le 13 Juin 2027
- d) Cours collectifs et stages : pour que ces cours aient lieu, il faut un minimum de 10 personnes, la structure se réserve le droit d'annuler.
- e) En cas d'arrêt pour maladie, de déménagement ou pour tout autre motif, cet abonnement n'est ni cessible, ni récupérable, ni remboursable.
- f) En cas de résiliation de l'une ou l'autre des parties, le montant de l'abonnement restera acquis à la structure
- g) Aucune suspension de contrat ne pourra être faite de manière rétroactive.
- h) Aucun report de contrat ne sera effectué
- i) Les cours ne seront pas assurés lorsqu'ils sont pendant les heures que l'éducation nationale décide de programmer en heures de classe exceptionnelles (rattrapage de pont).

2) Obligations de l'adhérent :

- a) En cas de problèmes de santé, toute personne désirant quand même adhérer à la structure devra fournir un certificat médical justifiant de son aptitude à la pratique de la discipline choisie.
- b) L'adhérent sera tenu de respecter :
 - ☞ Les horaires d'accès ainsi que les horaires de début de cours.
- c) Pour accéder au cours, le signataire devra donner son nom à la personne tenant l'accueil.
- d) Il est strictement **INTERDIT** d'entrer dans les salles de danse en l'absence **du PROFESSEUR**
- e) Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents à l'intérieur comme à l'extérieur de l'école. La direction décline toute responsabilité en cas de chute.
- f) **Il est obligatoire de porter des chaussures propres réservées à la salle pour pratiquer la danse.**
- g) **Il est obligatoire pour les cours de Zumba, CAF, Cardio et Renfo, Cardio Hiit d'apporter un certificat médical de moins de 3 mois stipulant le nom du cours concerné ou QS SPORT CERFA 15699*01**
QS SPORT CERFA 15699*01 (+attestation parentale pour les mineurs) ou certificat médical obligatoire de moins de 3 mois **pour les cours ados et enfants**

3) Règlement du contrat :

- a) L'intégralité de l'abonnement est due dès la souscription du contrat, pour le montant correspondant à la durée de l'abonnement choisi.
- b) L'acceptation de l'étalement ne saurait remettre en cause le caractère exigible de l'abonnement, le fractionnement ne correspondant qu'à une facilité de paiement.

Fait à Cranves Sales, en deux exemplaires (sur demande de l'adhérent) le.....

La Direction

Signature de l'adhérent
précédé de la mention "Lu et approuvé"